



Weborama

Société anonyme au capital de 239.140 euros

Siège social : 15 rue Clavel - 75019 Paris

418 663 894 RCS Paris

COMPLEMENT AU PROSPECTUS

**MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'ADMISSION
SUR LE MARCHE ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS,
DANS LE CADRE D'UNE OFFRE A PRIX OUVERT ET D'UN PLACEMENT GLOBAL,
DES ACTIONS EXISTANTES CONSTITUANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE WEBORAMA
ET D'ACTIONS NOUVELLES A EMETTRE.**

Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global :
entre 6,60 € et 7,50 € par action.

La notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 28 juin 2006.



Visa de l'Autorité des marchés financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier et de son Règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 06-220 en date du 22 juin 2006 sur le présent prospectus. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié "si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes". Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus visé est composé :

- du document de base, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 5 juin 2006 sous le numéro I.06-082 (le « Document de Base »),
- de la note d'opération, visée par l'Autorité des marchés financiers le 12 juin 2006 sous le numéro 06-188 (la « Note d'Opération »), qui contient le résumé du prospectus, et
- du présent complément au prospectus, visé le 22 juin 2006 sous le numéro 06-220.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Weborama et de l'établissement habilité à recevoir des ordres d'achat ou de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Weborama (www.weborama.com).



Listing sponsor



ODDO ET CIE

Prestataire de services d'investissements

Les modalités initiales de l'offre sont modifiées de la manière suivante :

- Le nombre d'actions offertes est porté à :
 - 530 300 actions nouvelles à émettre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension, représentant environ 19,61% du capital et 17,21% des droits de vote (contre 606 060 actions nouvelles à émettre, représentant environ 21,80% du capital et 19,20% des droits de vote auparavant) ;
 - 609 845 actions nouvelles à émettre après exercice éventuel de la Clause d'Extension, représentant environ 21,91% du capital et 19,29% des droits de vote (contre 696 969 actions nouvelles à émettre, représentant environ 24,28% du capital et 21,46% des droits de vote auparavant).
- Aucune action existante n'est cédée dans le cadre de l'offre.
- La période de souscription est prolongée et le calendrier de l'opération se trouve modifié en conséquence.
- La fourchette de prix indicative reste néanmoins inchangée.

Comme mentionné au paragraphe 5.1.7 de la Note d'Opération, les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et passés avant la date de visa sur le présent complément au prospectus sont maintenus sauf à être expressément révoqués, avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, par les donneurs d'ordres auprès des établissements qui auront reçu les ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert (sauf cas de nouveau report).

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Dans l'hypothèse où la Clause d'Extension ne serait pas exercée, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,80% (contre 0,78% auparavant).

Dans l'hypothèse où la Clause d'Extension serait exercée en totalité, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,78% (contre 0,76% auparavant).

Dans l'hypothèse où la Clause d'Extension serait exercée en totalité, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,70% dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSA et BSPCE (contre 0,68% auparavant).

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote avant et après le Placement est susceptible d'évoluer comme suit :

Répartition du capital En %	Avant émission	Après émission et avant exercice de la Clause d'Extension	Après émission et exercice de la Clause d'Extension	Après émission, exercice de la Clause d'Extension et exercice des BSA / BSPCE
Startup Avenue	97,00	77,98	75,75	67,42
Rodolphe Rodrigues	0,70	0,56	0,55	1,88
François Chassaing	0,70	0,56	0,55	1,88
Sunny Paris	0,70	0,56	0,55	2,02
Luis Castanho	0,45	0,36	0,35	1,70
Fabrice Sintzel	0,45	0,36	0,35	1,70
Alain Levy	0,00	0,00	0,00	0,00
François Mariet	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres détenteurs de bons	0,00	0,00	0,00	3,90
Nouveaux actionnaires	0,00	19,61	21,91	19,50
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition des droits de vote En %	Avant émission	Après émission et avant exercice de la Clause d'Extension	Après émission et exercice de la Clause d'Extension	Après émission, exercice de la Clause d'Extension et exercice des BSA / BSPCE
Startup Avenue	97,44	80,67	78,64	70,93
Rodolphe Rodrigues	0,60	0,49	0,48	1,67
François Chassaing	0,60	0,49	0,48	1,67
Sunny Paris	0,60	0,49	0,48	1,80
Luis Castanho	0,38	0,32	0,31	1,52
Fabrice Sintzel	0,38	0,32	0,31	1,52
Alain Levy	0,00	0,00	0,00	0,00
François Mariet	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres détenteurs de bons	0,00	0,00	0,00	3,48
Nouveaux actionnaires	0,00	17,21	19,29	17,40
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

SOMMAIRE

RESUME	5
A Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel.....	5
B Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation.....	6
C Informations de base concernant les données financières sélectionnées.....	9
D Informations concernant Weborama.....	10
E Examen du résultat et de la situation financière.....	11
F Administrateurs, membres de la direction et salariés.....	12
G Principaux actionnaires.....	13
H Informations complémentaires.....	13
1. PERSONNES RESPONSABLES	14
1.2. ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES	14
1.4. ATTESTATION DU LISTING SPONSOR.....	14
2. FACTEURS DE RISQUE	16
4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION	16
4.6. AUTORISATIONS D'EMISSION DES ACTIONS	18
4.7. DATE PREVUE D'EMISSION DES ACTIONS	18
5. CONDITIONS DE L'OFFRE	19
5.1. CONDITIONS, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES DE L'OFFRE	19
5.1.2 <i>Montant de l'offre</i>	19
5.1.3 <i>Procédure et période d'ouverture de l'offre</i>	19
5.1.8 <i>Règlement et livraison des actions</i>	21
5.1.9 <i>Publication des résultats de l'offre</i>	21
5.2. PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES ACTIONS	22
5.2.4 <i>Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations</i>	22
5.2.5 <i>Clause d'Extension</i>	22
5.3. FIXATION DU PRIX	22
5.3.2 <i>Publicité du prix de l'offre</i>	22
5.3.3 <i>Eléments d'appréciation du prix</i>	22
6. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION	26
6.1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS	26
7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE	27
7.1. ACTIONNAIRE CEDANT.....	27
7.2. NOMBRE ET CATEGORIE DES ACTIONS OFFERTES PAR L'ACTIONNAIRE CEDANT	27
7.3. ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES ACTIONS	27
8. DEPENSES LIEES A L'OFFRE	29
9. DILUTION	30
9.1. MONTANT ET POURCENTAGE DE LA DILUTION RESULTANT IMMEDIATEMENT DE L'OFFRE.....	30
9.2. INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE	30
9.2.1 <i>Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire</i>	30
9.2.2 <i>Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote</i>	31

Le résumé de la note d'opération visée le 12 juin 2006 sous le n° 06-188 est modifié comme suit :

RESUME DU PROSPECTUS

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

A. Eléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

Demande d'admission aux négociations sur Alternext des 2.174.000 actions composant le capital de Weborama et des actions nouvelles à émettre.

Calendrier indicatif de l'opération

13 juin 2006	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
26 juin 2006	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert (17 heures)
27 juin 2006	Clôture du Placement Global (12 heures) sauf clôture anticipée Exercice éventuel de la Clause d'Extension Fixation du prix
30 juin 2006	Règlement-livraison
3 juillet 2006	Début des négociations

B. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

a. Structure du Placement

La diffusion des actions dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l' « Offre à Prix Ouvert ») ;
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel d'une clause d'extension (la « Clause d'Extension »).

b. Actions faisant l'objet du Placement

Actions offertes avant exercice de la Clause d'Extension	530 300 actions nouvelles à émettre, représentant environ 19,61% du capital et 17,21% des droits de vote
Actions offertes après exercice de la Clause d'Extension	609 845 actions nouvelles à émettre en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension, soit 21,91% du capital et 19,29% des droits de vote
Clause d'Extension	Le nombre d'actions à émettre pourrait être augmenté de 15%, soit un maximum de 79 545 actions supplémentaires
Fourchette de prix indicative	Entre 6,60 € et 7,50 €
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006
Produit net de l'émission	3 038 615 € avant exercice éventuel de la Clause d'Extension sur la base du milieu de fourchette et en considérant des frais relatifs à l'opération et à la charge de la Société d'environ 700 k€

Les conditions définitives de l'offre feront l'objet d'un communiqué de Weborama qui devrait être publié le 28 juin 2006.

En cas de modification des modalités non prévue par le présent complément au prospectus, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise au visa de l'AMF, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

c. Eléments d'appréciation du prix

La fourchette de prix indicative, déterminée conformément aux pratiques de marché, qui fait ressortir une capitalisation de Weborama de 19,1 M€ après augmentation de capital et avant exercice de la Clause d'Extension pour un prix fixé au milieu de la fourchette, est cohérente avec les méthodes de valorisation usuellement employées et applicables à Weborama.

Les critères retenus par Oddo et Cie, prestataire de services d'investissements, dans ses travaux d'évaluation sont :

La méthode des comparables boursiers

Les multiples des sociétés de l'échantillon ci-dessous sont présentés à titre illustratif dans la mesure où ceux-ci reposent sur des données historiques et non pas prévisionnelles. La valeur des titres Weborama après augmentation de capital de 3,5 M€ liée à l'introduction en bourse ressort à 26,7 M€.

	Place de cotation	Dette nette (M€)	CA 2005 (k€)	Rex 2005 (k€)	RN 2005 (k€)
Maximiles	Alternext	-9,7	6 990	960	1 360
Business Interactif	Eurolist C	-3,2	15 900	1 400	1 500
EmailVision	Alternext	-5,5	6 843	80	69
1000mercis	Alternext	-9,0	4 103	1 592	1 285
<hr/>					
Weborama		-4,3	2 567	1 009	799

	Capitalisation (M€)	Valeur d'Entreprise (VE) (M€)	VE/CA 2005	VE/Rex 2005	PER 2005
Maximiles	41,7	32,0	4,6x	33,3x	30,7x
Business Interactif	70,8	67,6	4,3x	48,3x	47,2x
EmailVision	41,5	36,0	5,3x	Ns	Ns
1000mercis	60,7	51,7	12,6x	32,5x	47,2x
<hr/>					
Moyenne			6,7x	38,0x	41,7x
Médiane			4,9x	33,3x	47,2x
<hr/>					
Weborama	19,1	14,8	5,8x	14,7x	23,9x

Sources : Sociétés, JCF

La méthode des discounted cash flows (DCF)

Une évaluation DCF sur la période 2006-2012 a été préparée par Oddo et Cie, prestataire de services d'investissements. Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 12%, la valeur des titres après augmentation de capital de 3,5 M€ liée à l'introduction en bourse ressort à 21,7 M€.

Toutes choses égales par ailleurs :

- La variation du taux d'actualisation de 13% à 11% conduit à une fourchette de valeur des titres comprise entre 19,9 M€ à 23,8 M€ ;
- La variation de la croissance à l'infini de 2,5% à 3,5% conduit à une fourchette de valeur des titres comprise entre 21,1 M€ et 22,4 M€

Conclusion sur la valorisation de Weborama

La valeur des titres Weborama après augmentation de capital de 3,5 M€ liée à l'introduction en bourse ressort donc en moyenne à 24,2 M€.

d. Disparité de prix

Les cessions de titres des 13 octobre 2005, 2 décembre 2005 et 16 décembre 2005, qui ont permis à Startup Avenue de faire passer sa participation au capital de Weborama de 20% à 97%, ont été réalisées au prix de 4,27 € par titre (avant division du nominal par 2) soit une décote de 69,7% par rapport au milieu de la fourchette de prix.

Les 54.350 BSPCE attribués au bénéfice de salariés par décision du conseil d'administration du 19 décembre 2005 donnent droit de souscrire, au prix de 4,60 € par BSPCE, 108.700 actions, soit une décote de 67,4% par rapport au milieu de la fourchette de prix.

Les 86.960 BSPCE attribués au bénéfice de salariés par décision du conseil d'administration du 20 avril 2006 donnent droit de souscrire, au prix de 14 € par BSPCE, 173.920 actions soit une décote de 0,70% par rapport au milieu de la fourchette de prix.

e. Garantie de bonne fin

Le Placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin.

f. Cotation

Première cotation	27 juin 2006
Début des négociations	3 juillet 2006
Code ISIN	FR0010337444
Mnémonique	ALWEB

C. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

a. Sélection de données financières

En €	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
Chiffre d'affaires net	1 385 053	1 822 448	2 567 099
Résultat d'exploitation	345 165	767 925	1 008 639
Résultat courant avant impôts	345 151	768 239	1 056 871
Résultat net	307 274	709 657	798 605
Actif immobilisé net	193 462	481 777	640 970
Actif circulant	924 849	1 468 739	1 870 050
<i>dont valeurs mobilières de placement et disponibilités</i>	<i>175 447</i>	<i>489 584</i>	<i>833 237</i>
Capitaux propres	680 938	1 390 595	1 723 210
Dettes	437 373	559 921	787 811
<i>dont dettes financières</i>	<i>57 100</i>	<i>80 796</i>	<i>44 608</i>
Total du bilan comptable	1 118 311	1 950 516	2 511 020

b. Déclaration sur le fonds de roulement

La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

c. Capitaux propres et endettement

Depuis le 31 décembre 2005, aucune modification significative n'est intervenue sur les capitaux propres et l'endettement de la Société. Dans le cadre de la préparation de son introduction en bourse, Weborama a procédé à une incorporation de réserves puis à une division de la valeur nominale de ses actions. Ces opérations sont présentées au paragraphe 3.2 de la Note d'Opération.

d. Motifs de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

Le projet d'introduction en bourse de Weborama s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance de la Société.

Les fonds levés permettront de renforcer les fonds propres de la Société ainsi que de développer les offres supplémentaires nécessaires à la croissance de l'activité. Par ailleurs, ces fonds permettront à la Société de saisir les opportunités de croissance externes qui présenteraient une complémentarité géographique ou opérationnelle par rapport à l'offre actuelle.

e. Résumé des principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement :

- Les risques liés à Weborama, décrits au chapitre 4 du Document de Base (notamment l'environnement concurrentiel, la dépendance envers les clients, le partenariat, la dépendance envers les fournisseurs, la diminution du nombre de sites du réseau Weborama, les évolutions technologiques, les choix stratégiques, le cadre juridique et la situation financière de la Société).
- Les risques liés aux actions et aux marchés financiers, décrits dans la Note d'Opération (notamment l'absence de marché préalablement à l'introduction en bourse, le risque de marché potentiellement renforcé par le caractère non réglementé du marché Alternext d'Euronext Paris SA, et l'impact sur le cours de cessions significatives d'actions par des actionnaires au-delà de la période de blocage).

En outre :

- La souscription des actions nouvelles n'est pas garantie par l'établissement introducteur conformément à l'article L. 225-145 du Code de Commerce ; en conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est-à-dire après la date de règlement-livraison.
- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 1.5 de la Note d'Opération. De surcroît, la nature de l'opération réalisée implique de respecter les règles de l'appel public à l'épargne.
- Pendant la phase de développement intense qui s'annonce, Weborama entend consacrer l'essentiel de ses ressources financières à son développement. Cela n'est pas exclusif d'une ou plusieurs distributions de dividendes au cas ou de nouvelles conditions de marché le justifieraient.

Ces risques, ou l'un de ces risques ou d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par Weborama, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats de Weborama, ou le cours de ses actions.

D. Informations concernant Weborama

Créé en 1998, Weborama propose des services de marketing et de publicité sur Internet.

Les offres proposées par Weborama sont construites sur des fondamentaux technologiques solides et constituent aujourd'hui des offres de référence sur le marché. Le modèle économique de la Société est récurrent et prend la pleine mesure de la croissance du marché sur lequel elle intervient.

En 2005, Weborama a débuté son développement à l'international en ouvrant une première filiale en Espagne.

Informations concernant les relations entre Weborama et Startup Avenue

Startup Avenue détiendra 77,98% du capital social de Weborama à l'issue du Placement, et 75,75% en cas d'exercice de la Clause d'Extension en totalité. Cet actionnaire sera ainsi en mesure d'avoir une influence déterminante sur la plupart des décisions sociales de la Société (voir également à ce titre chapitre 18 – paragraphe 18.5 du Document de Base), étant précisé que la Société n'a pas pour le moment mis en place de mesures de gouvernement d'entreprise (voir également à ce titre chapitre 16 – paragraphe 16.4 du Document de Base).

En outre, dans le cadre de la convention de prestations de services conclue entre Startup Avenue et Weborama le 30 mai 2006 (et rétroactive au 1er janvier 2006), Startup Avenue s'est engagée à fournir à Weborama un certain nombre de prestations de conseil et d'assistance.

Par avenant en date du 1er juin 2006, il a été décidé de plafonner le montant total de la rémunération que pourrait percevoir Startup Avenue au titre de cette convention (voir également le paragraphe 4.3.7 et le chapitre 19 du Document de Base).

E. Examen du résultat et de la situation financière

En K€	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Chiffre d'affaires net	2.567,1	1.822,4	1.385,1
<i>Croissance</i>	<i>+ 40,9%</i>	<i>+ 31,6%</i>	
Résultat d'exploitation	1.008,6	767,9	345,2
<i>En % du CA</i>	<i>39,3%</i>	<i>42,1%</i>	<i>24,9%</i>
Résultat financier	48,2	0,5	0,0
Résultat courant avant impôt	1.056,9	768,2	345,2
Résultat net de l'exercice	798,6	709,7	307,3
<i>En % du CA</i>	<i>31,1%</i>	<i>38,9%</i>	<i>22,2%</i>

Source : comptes sociaux audités de la Société

Evolution des résultats entre les exercices 2004 et 2005

La croissance du chiffre d'affaires de 40,9% provient du développement de l'activité publicitaire ainsi que de l'acquisition de nouveaux clients grands comptes avec des offres de mesure d'audience et de performance.

Les charges d'exploitation affichent une hausse de 45,7% qui témoigne de la politique de recrutement mise en place au cours de l'exercice 2005 et de la volonté d'investir de manière plus importante en matière de communication vers ses cibles marketing. La marge d'exploitation passe ainsi de 42,1% en 2004 à 39,3% en 2005.

La charge d'impôt sur les sociétés passant de 57,6 K€ en 2004 à 250,2 K€ en 2005 du fait de la fin de l'absorption des reports déficitaires antérieurs. Le résultat net augmente de 12,5% à 798,6 K€.

F. Administrateurs, membres de la direction et salariés

a. Composition du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Date de nomination du mandat en cours	Date d'échéance du mandat en cours
Alain Levy	Administrateur et Président du Conseil d'administration	13/10/2005	AGO appelée à statuer sur les comptes 2010
	Directeur général	08/06/2006	AGO appelée à statuer sur les comptes 2011
Rodolphe Rodrigues	Directeur général délégué	08/06/2006	AGO appelée à statuer sur les comptes 2011
	Administrateur	10/04/2006	AGO appelée à statuer sur les comptes 2011
François Chassaing	Administrateur	02/11/2005	AGO appelée à statuer sur les comptes 2010
Sunny Paris	Administrateur	02/11/2005	AGO appelée à statuer sur les comptes 2010
Startup Avenue représenté par Daniel Sfez	Administrateur	10/04/2006	AGO appelée à statuer sur les comptes 2011
François Mariet	Administrateur	13/10/2005	AGO appelée à statuer sur les comptes 2010

b. Salariés

L'effectif de la Société (incluant Weborama Iberica) est de 26 salariés au 30 avril 2006 contre 19 salariés au 31 décembre 2005.

c. Contrôleurs légaux des comptes

Titulaire : Cabinet BKR Sefitec

Suppléant : Madame Françoise Viale

G. Principaux actionnaires

Répartition du capital et des droits de vote au 31 mai 2006

	Actions	%	Droits de vote *	%
Startup Avenue	2.108.774	97,00 %	2.108.774	97,00 %
Rodolphe Rodrigues	15.218	0,70%	15.218	0,70%
François Chassaing	15.218	0,70%	15.218	0,70%
Sunny Paris	15.218	0,70%	15.218	0,70%
Luis Castanho	9.784	0,45%	9.784	0,45%
Fabrice Sintzel	9.784	0,45%	9.784	0,45%
Alain Levy	2	-	2	-
François Mariet	2	-	2	-
Total	2 174 000	100,00%	2 174 000	100,00%

* avant attribution des droits de vote double

H. Informations complémentaires

a. Capital social

A la date du présent prospectus, le capital social s'élève à 239.140 €. Il est divisé en 2.174.000 actions ordinaires de 0,11 € de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées.

b. Statuts

Les derniers statuts à jour ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.

c. Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès de Weborama et de l'établissement habilité à recevoir des ordres d'achat ou de souscription. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et de Weborama (www.weborama.com).

Certains paragraphes de la note d'opération visée le 12 juin 2006 sous le n°06-188 sont modifiés comme suit :

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.2 Attestation des personnes responsables

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Je vous précise que les comptes sociaux de l'exercice 2003, inclus dans le prospectus, ont fait l'objet d'un rapport du commissaire aux comptes, inséré au paragraphe 20.4.3 du Document de Base, qui contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'amortissement en totalité, au cours de l'exercice, du solde des frais de développement concernant un logiciel d'analyse de requête pour un montant de 17 998 € enregistré au compte d'amortissement exceptionnel. Ce point avait fait l'objet d'une réserve dans notre précédent rapport. »

Fait à Paris, le 22 juin 2006

Alain Levy
Président-Directeur Général

1.4 Attestation du Listing sponsor

Oddo Corporate Finance, Listing sponsor, confirme avoir effectué en vue de l'admission des actions Weborama aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de vérification de documents produits par Weborama et d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel Weborama, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type d'Euronext Paris SA pour Alternext.

Oddo Corporate Finance atteste, conformément à l'article 212-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et aux règles d'Alternext, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude, ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement. Cette

attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par Weborama à Oddo Corporate Finance, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Oddo Corporate Finance a effectué en tant que listing sponsor les diligences suivantes sur la convention de prestation de services conclue entre Weborama et Startup Avenue le 30 mai 2006 (et rétroactive au 1er janvier 2006) :

1/ Nous avons pris connaissance des termes de cette convention et de son avenant signé le 1er juin 2006 et nous nous sommes assurés de l'autorisation de la convention et de son avenant par les Conseils d'administration de Weborama réunis respectivement les 26 mai 2006 et 1er juin 2006.

2/ Nous avons également pris connaissance (i) du relevé de temps et des prestations réalisées au premier trimestre 2006 par les consultants de Startup Avenue intervenus pour le compte de Weborama, (ii) de la déclaration de salaires de Startup Avenue, en particulier ceux de MM. Levy, Sfez, Roche et Bel, et (iii) de la facture émise le 30 décembre 2005 par M. Mariet au titre de la rémunération de ses droits d'auteur.

3/ Nous avons obtenu du Commissaire aux comptes la certification que le montant global des coûts supportés par Startup Avenue au titre des prestations réalisées par les consultants intervenus pour le compte de Weborama au cours du premier trimestre 2006 est exact et concorde avec les relevés de temps communiqués et le coût journalier par consultant.

Sur la base de ce qui précède, et notamment des travaux effectués par le Commissaire aux comptes, il apparaît que le montant de la rémunération de Startup Avenue facturé à Weborama au titre de la convention sur le premier trimestre 2006 est cohérent.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Oddo Corporate Finance de souscrire aux actions Weborama, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par Weborama ou ses commissaires aux comptes.

Oddo Corporate Finance

2. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement :

- Les risques liés à Weborama, décrits au chapitre 4 du Document de Base (notamment l'environnement concurrentiel, la dépendance envers les clients, le partenariat, la dépendance envers les fournisseurs, la diminution du nombre de sites du réseau Weborama, les évolutions technologiques, les choix stratégiques, le cadre juridique et la situation financière de la Société),
- Les risques liés aux actions et aux marchés financiers :

Il n'existe aucun marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse.

Il n'existe pas de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sera déterminé par la Société, le Listing sponsor et le Prestataire de services d'investissements en charge de l'opération sur la base, notamment, des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d'intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d'ouverture de l'offre d'actions.

En l'absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ni quant à l'établissement d'un marché des actions liquide.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que des variations du résultat de la Société, une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité, ou l'annonce d'innovations technologiques, le lancement de nouveaux produits ou l'amélioration de certains services, par la Société ou ses principaux concurrents.

Ce phénomène de variations est susceptible d'être amplifié en raison du caractère non réglementé du marché Alternext d'Euronext Paris SA.

La cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours des actions de la Société.

A la date du présent prospectus, Startup Avenue s'est engagé pendant une période de 180 jours à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris,

soit le 27 juin 2006, à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la Société par lui détenues.

Cet engagement porte sur la totalité des actions détenues par Startup Avenue à l'issue du Placement. Cet engagement comprend un certain nombre d'exceptions, notamment la cession ou le transfert d'actions à un autre actionnaire soumis aux mêmes obligations et la cession ou le transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société.

Passé cette période de blocage, la cession d'un nombre significatif d'actions par un ou plusieurs actionnaires de la Société est susceptible d'avoir un impact sur le cours de l'action.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE OFFERTES ET ADMISES A LA NEGOCIATION

4.6 Autorisations d'émission des actions

Conseil d'administration du 21 juin 2006 ayant décidé l'émission des actions

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de la Société, dans sa séance du 21 juin 2006, a décidé du principe de l'émission d'un nombre maximal de 530 300 actions nouvelles, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension, à un prix compris dans une fourchette de 6,60 euros à 7,50 euros.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital, notamment son montant et le prix d'émission définitifs, feront l'objet d'une décision du Conseil d'administration devant intervenir le 27 juin 2006.

4.7 Date prévue d'émission des actions

Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu le 30 juin 2006.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1 Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre

5.1.2 Montant de l'offre

Il est prévu que la Société réalise une augmentation de son capital par émission d'un nombre maximal de 530 300 actions nouvelles, représentant environ 19,61% du nombre total d'actions et 17,21% du nombre total de droits de vote de la Société à l'issue du Placement et pouvant être porté à un nombre maximum de 609.845 actions nouvelles en cas d'exercice de la Clause d'Extension.

Le montant total de l'offre fera l'objet d'un communiqué de la Société qui devrait être publié le 28 juin 2006.

5.1.3 Procédure et période d'ouverture de l'offre

i- Procédure

Offre à Prix Ouvert

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs.

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont les personnes physiques (ou les fonds communs de placement) de nationalité française ou résidentes en France ou ressortissantes de l'un des Etats parties aux accords et au protocole sur l'Espace économique européen (Etats membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein, ci-après les « Etats parties à l'accord sur l'EEE »).

Les autres personnes devront s'informer sur les restrictions locales de placement comme indiqué au paragraphe 5.2.1.

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition ou la souscription d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un Prestataire de services d'investissements habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et passés avant la date de visa sur le présent complément au prospectus sont maintenus sauf à être expressément révoqués, avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, par les donneurs d'ordres auprès des établissements qui auront reçu les ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert (sauf cas de nouveau report et sous réserve des dispositions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans la Note d'Opération (cf. paragraphes 5.1.7 et 5.3.1).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devront être reçus par des prestataires de services d'investissements habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert, soit au plus tard le 26 juin 2006 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissements habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert d'Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Oddo et Cie au plus tard le 27 juin 2006 à 12 heures.

ii- Calendrier indicatif

Offre à Prix Ouvert

Le calendrier ci-dessous et les dates figurant par ailleurs dans le présent complément au prospectus sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'événements indépendants de la volonté de la Société et affectant le bon déroulement de l'opération.

L'Offre à Prix Ouvert débutera le 13 juin 2006 et prendra fin le 26 juin 2006 à 17 heures.

La date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert pourra être avancée ou prorogée. Les nouvelles modalités de l'offre seront alors mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des marchés financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

En tout état de cause, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert disposeront d'un délai d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

Placement Global

Le Placement Global débutera le 13 juin 2006 et prendra fin le 27 juin 2006 à 12 heures. En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

Dates principales

13 juin 2006	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert Ouverture du Placement Global
26 juin 2006	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17 heures
27 juin 2006	Clôture du Placement Global à 12 heures (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix de l'Offre à Prix Ouvert du Prix du Placement Global Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert Première cotation des actions Weborama
28 juin 2006	Publication du communiqué de Weborama confirmant le dimensionnement final de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global et indiquant le Prix de l'Offre à Prix Ouvert et le Prix du Placement Global
30 juin 2006	Règlement-livraison des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
3 juillet 2006	Début des négociations des actions Weborama sur le marché Alternext d'Euronext Paris

Les heures indiquées dans le présent complément au prospectus sont exprimées en heures de Paris.

5.1.8 Règlement et livraison des actions

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devra être versé comptant par les donneurs d'ordres à la date prévue pour la publication de l'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert d'Euronext Paris, soit le 27 juin 2006.

La date prévue pour le règlement à la Société du produit de l'émission des actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est le 30 juin 2006.

5.1.9 Publication des résultats de l'offre

Les modalités définitives de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global feront l'objet d'un avis d'Euronext Paris le 27 juin 2006 et d'un communiqué de la Société le 28 juin 2006.

5.2 Plan de distribution et allocation des actions

5.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué et début des négociations

Le résultat de l'Offre à Prix Ouvert fera l'objet d'un avis d'Euronext Paris le 27 juin 2006 et d'un communiqué de la Société le 28 juin 2006 qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

5.2.5 Clause d'Extension

En fonction de la demande, le nombre d'actions à émettre pourrait être augmenté de 15% du nombre d'actions à émettre avant exercice de la Clause d'Extension, soit un maximum de 79 545 actions supplémentaires à émettre.

5.3 Fixation du prix

5.3.2 Publicité du prix de l'offre

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement fera l'objet d'un avis d'Euronext Paris le 27 juin 2006 et d'un communiqué de la Société le 28 juin 2006 qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

5.3.3 Eléments d'appréciation du prix

Weborama n'envisage pas de communiquer au marché financier de prévisions d'activité. La fourchette de prix indicative, fait ressortir une capitalisation de la Société de 19,1 M€ après augmentation de capital et avant exercice de la Clause d'Extension pour un prix fixé en milieu de fourchette, est cohérente avec les méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance par le Prestataire de services d'investissements du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par le Prestataire de services d'investissements.

Les critères retenus par Oddo et Cie, prestataire de services d'investissements, dans ses travaux d'évaluation sont :

La méthode des comparables boursiers

La méthode dite des « comparables boursiers » vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activités proches, reconnaissant cependant que chaque société possède des caractéristiques financières, opérationnelles et fonctionnelles qui lui sont propres et qui sont susceptibles de générer des biais dans la comparaison.

A ce jour, il n'existe aucune société cotée parfaitement comparable à Weborama. L'échantillon présenté ci-dessous est composé de quatre sociétés françaises intervenant sur le marché de la publicité et du marketing interactifs mais présentant des différences en termes d'activités et de taille.

- Maximiles est spécialisé dans la conception et la commercialisation de programmes de fidélisation sur Internet. Les programmes permettent aux internautes de gagner des points donnant droit à des cadeaux à l'issue d'une transaction marchande sur le site du client du groupe.

- Business Interactif est une société de services informatiques spécialisée dans le développement de solutions Internet. L'activité du groupe s'articule essentiellement autour de 3 familles de produits et de services : i) l'application de gestion de contenus et d'images destinées aux portails, aux sites Intranet et Extranet, à l'Internet mobile et au commerce électronique ; ii) l'application de gestion de la relation client ; iii) les outils de suivi et d'analyse des performances.

- EmailVision est un éditeur européen de logiciels de conception et de pilotage de campagnes de marketing direct sur Internet. Les produits du groupe sont destinés à gérer et à analyser les envois de courriers électroniques et de messages promotionnels sur téléphones mobiles. L'activité s'organise autour de trois pôles : i) vente de logiciels ; ii) prestation d'hébergement et de routage ; iii) prestation de conseil, d'intégration des applications, de formation de réalisation de campagne et de traitement de données.

- 1000mercis est spécialisé dans deux métiers que sont i/ la publicité interactive (47% du CA) ayant pour but la conquête de clients à travers l'envoi d'e-mails (1000mercis loue alors à l'annonceur des adresses issues de sa base de données et sélectionnées en fonction de la cible définie) et ii/ le marketing interactif (53% du CA) qui vise à accompagner les annonceurs dans toutes les étapes de leur relation avec leurs clients.

Une valorisation par les comparables boursiers a été réalisée par Oddo et Cie, prestataire de services d'investissements. La valeur des titres Weborama après augmentation de capital de 3,5 M€ liée à l'introduction en bourse ressort à 26,7 M€.

Les multiples des sociétés de l'échantillon ci-dessous sont présentés à titre illustratif dans la mesure où ceux-ci reposent sur des données historiques et non pas prévisionnelles.

	Place de cotation	Dette nette (M€)	CA 2005 (k€)	Rex 2005 (k€)	RN 2005 (k€)	
	Maximiles	Alternext	-9,7	6 990	960	1 360
	Business Interactif	Eurolist C	-3,2	15 900	1 400	1 500
	EmailVision	Alternext	-5,5	6 843	80	360
	1000mercis	Alternext	-9,0	4 103	1 592	1 285
	Weborama		-4,3	2 567	1 009	799

	Capitalisation (M€)	Valeur d'Entreprise (VE) (M€)	VE/CA 2005	VE/Rex 2005	PER 2005	
	Maximiles	41,7	32,0	4,6x	33,3x	30,7x
	Business Interactif	70,8	67,6	4,3x	48,3x	47,2x
	EmailVision	41,5	36,0	5,3x	Ns	Ns
	1000mercis	60,7	51,7	12,6x	32,5x	47,2x
	Moyenne			6,7x	38,0x	41,7x
	Mediane			4,9x	33,3x	47,2x
	Weborama	19,1	14,8	5,8x	14,7x	23,9x

Sources : Sociétés, JCF

Notes :

- La capitalisation boursière des comparables date du 5 juin 2006. Pour Weborama, elle est estimée en milieu de fourchette, avant exercice de la Clause d'Extension.
- La dette nette des comparables est estimée pour 2006. Pour Weborama, elle est calculée comme la différence entre la dette nette au 31 décembre 2005 et un produit net de 3,5 M€ lié à l'émission.
- La valeur d'entreprise se calcule comme la somme de la capitalisation boursière et la dette nette.
- Le price earning ratio corrigé ("PER") est égal au rapport entre la capitalisation boursière et le résultat net.
- Les données financières historiques de 1000mercis correspondent aux comptes de l'exercice clos le 30 juin 2005.

La méthode des discounted cash flows (DCF)

La méthode dite des « discounted cash flows » permet de valoriser l'entreprise sur la base de ses flux de trésorerie futurs. Cette méthode est adaptée à la valorisation de Weborama s'agissant d'une société générant des flux de trésorerie disponibles récurrents et positifs, après financement des investissements d'exploitation et financement des besoins en fonds de roulement et permet, quand elle est appliquée, d'arrêter des hypothèses de valorisation cohérentes avec la fourchette indicative de prix retenue.

Une évaluation DCF sur la période 2006-2012 a été préparée par Oddo et Cie, prestataire de services d'investissements. Sur la base d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 12%, la valeur des titres après augmentation de capital de 3,5 M€ liée à l'introduction en bourse ressort à 21,7 M€.

Toutes choses égales par ailleurs :

- La variation du taux d'actualisation de 13% à 11% conduit à une fourchette de valeur des titres comprise entre 19,9 M€ à 23,8 M€ ;
- La variation de la croissance à l'infini de 2,5% à 3,5% conduit à une fourchette de valeur des titres comprise entre 21,1 M€ et 22,4 M€

Conclusion sur la valorisation de Weborama

La valeur des titres Weborama après augmentation de capital de 3,5 M€ liée à l'introduction en bourse ressort donc en moyenne à 24,2 M€.

Méthodes écartées

Ont été exclues les méthodes d'évaluation suivantes :

- Actif net : le multiple d'actif net ne valorise pas une société sur ses perspectives de croissance ni de marges, et n'est de ce fait pas jugé pertinent dans le cas de Weborama et de ses comparables ; à titre indicatif, l'actif net comptable de Weborama ressort à 1,7 M€ à la date du présent prospectus ;
- Achats et ventes de sociétés comparables : cette méthode est inapplicable en raison de l'absence de transactions de sociétés comparables ;
- Dividendes actualisés : cette méthode n'est pas jugée pertinente, car Weborama n'a jamais distribué de dividendes et Weborama entend consacrer l'essentiel de ses ressources financières à son développement.

6. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1 Admission aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du présent complément au prospectus et les actions nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les conditions de cotation des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris.

La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 27 juin 2006. Les négociations devraient débiter au cours de la séance de bourse du 3 juillet 2006.

7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1 Actionnaire cédant

Il n'y a aucun actionnaire cédant.

7.2 Nombre et catégorie des actions offertes par l'actionnaire cédant

Sans objet.

7.3 Engagements de conservation des actions

Startup Avenue s'est engagé par écrit vis-à-vis du prestataire de services d'investissements, pendant une période de 180 jours à compter de la première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris, soit le 27 juin 2006, à ne pas offrir, céder, nantir ou transférer de quelque manière que ce soit les actions de la Société par lui détenues. Cet engagement porte sur la totalité des actions détenues par cette personne à l'issue du Placement.

Startup Avenue sera dispensé d'obtenir l'accord préalable du prestataire de services d'investissements et pourra donc céder ses actions librement dans les cas suivants :

- pour toute cession ou transfert d'actions réalisé dans le cadre de l'offre;
- pour toute cession ou transfert d'actions au profit d'un actionnaire soumis à la même obligation de conservation à la date de ladite cession ;
- pour toute cession ou transfert d'actions effectué au profit d'un tiers, sous réserve que ce tiers s'oblige également selon des modalités identiques à l'engagement écrit pris par Startup Avenue à conserver les actions objet de la cession ou du transfert pour la durée résiduelle de l'engagement de conservation ;
- pour toute cession ou transfert d'actions ayant pour effet de conférer à un tiers le contrôle de la Société, au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce ;
- pour toute cession ou transfert d'actions effectué dans le cadre d'une offre publique d'achat et/ou d'échange portant sur les actions de la Société ;
- pour tout transfert d'actions intervenant dans le cadre d'une fusion entre la Société et une autre société.

Startup Avenue a consenti un nantissement de compte d'instruments financiers portant sur 999.994 actions Weborama au profit de la Société Générale et de OBC (soit 1.999.988 actions post division de la valeur nominale), autorisé par le Conseil d'administration du 13 octobre 2005. Le nantissement a été levé par la Société Générale à hauteur de 1.000.000 titres en date du 23 mai 2005.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Conditions de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties	% de capital nanti pré-Placement
Startup Avenue	Société Générale OBC	14/10/2005	13/10/2012	Remboursement du prêt	1 000 000	46%
Total					1 000 000	46%

8. DEPENSES LIEES A L'OFFRE

Les frais relatifs à l'opération et à la charge de la Société sont estimés à environ 700 k€. Dans l'hypothèse d'une émission de 530 300 actions nouvelles avant exercice éventuel de la Clause d'Extension, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au milieu de la fourchette indicative de prix (soit 7,05 € par action), le produit brut issu de l'émission des actions nouvelles représentera un montant maximal de 3 738 615 €. Ainsi, le produit net estimé de l'augmentation de capital devrait représenter un montant maximal de 3 038 615 €.

Dans l'hypothèse d'une émission de 609 845 actions nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au milieu de la fourchette indicative de prix (soit 7,05 € par action), le produit brut issu de l'émission des actions nouvelles représentera un montant maximal de 4 299 407 €. Ainsi, le produit net estimé de l'augmentation de capital devrait représenter un montant maximal de 3 599 407 €.

9. DILUTION

9.1 Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 530 300 actions nouvelles avant exercice éventuel de la Clause d'Extension, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au milieu de la fourchette indicative de prix (soit 7,05 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 3 738 615 €, soit une augmentation de capital de 58 333 € et une prime d'émission de 3 680 282 €.

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 609 845 actions nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au milieu de la fourchette indicative de prix (soit 7,05 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 4 299 407 €, soit une augmentation de capital de 67 083 € et une prime d'émission de 4 232 324 €.

Sur la base du prix de souscription de 7,05 € par action (milieu de la fourchette indicative de prix), les capitaux propres de la Société s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après émission et sans exercice de la Clause d'Extension	Après émission et avec exercice de la Clause d'Extension	Après émission, avec exercice de la Clause d'Extension et exercice des BSA / BSPCE
Capitaux propres (€)	1 723 210	1 781 543	1 790 293	1 828 116
Nombre d'actions composant le capital	2 174 000	2 704 300	2 783 845	3 127 689
Capitaux propres par action (€)	0,79	0,66	0,64	0,58

Il est rappelé que la Société ne possède aucune action propre à la date du présent complément au prospectus.

9.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire est la suivante :

9.2.1 Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Dans l'hypothèse où la Clause d'Extension ne serait pas exercée, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,80%.

Dans l'hypothèse où la Clause d'Extension serait exercée en totalité, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,78%.

Dans l'hypothèse où la Clause d'Extension serait exercée en totalité, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'émission qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à 0,70% dans l'hypothèse de l'exercice de la totalité des BSA et BSPCE.

9.2.2 Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote avant et après le Placement est susceptible d'évoluer comme suit :

Répartition du capital

En %	Avant émission	Après émission et avant exercice de la Clause d'Extension	Après émission et exercice de la Clause d'Extension	Après émission, exercice de la Clause d'Extension et exercice des BSA / BSPCE
Startup Avenue	97,00	77,98	75,75	67,42
Rodolphe Rodrigues	0,70	0,56	0,55	1,88
François Chassaing	0,70	0,56	0,55	1,88
Sunny Paris	0,70	0,56	0,55	2,02
Luis Castanho	0,45	0,36	0,35	1,70
Fabrice Sintzel	0,45	0,36	0,35	1,70
Alain Levy	0,00	0,00	0,00	0,00
François Mariet	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres détenteurs de bons	0,00	0,00	0,00	3,90
Nouveaux actionnaires	0,00	19,61	21,91	19,50
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Répartition des droits de vote

En %	Avant émission	Après émission et avant exercice de la Clause d'Extension	Après émission et exercice de la Clause d'Extension	Après émission, exercice de la Clause d'Extension et exercice des BSA / BSPCE
Startup Avenue	97,44	80,67	78,64	70,93
Rodolphe Rodrigues	0,60	0,49	0,48	1,67
François Chassaing	0,60	0,49	0,48	1,67
Sunny Paris	0,60	0,49	0,48	1,80
Luis Castanho	0,38	0,32	0,31	1,52
Fabrice Sintzel	0,38	0,32	0,31	1,52
Alain Levy	0,00	0,00	0,00	0,00
François Mariet	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres détenteurs de bons	0,00	0,00	0,00	3,48
Nouveaux actionnaires	0,00	17,21	19,29	17,40
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Toutefois, à l'occasion de l'introduction en bourse, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire, soit par succession ab intestat ou testamentaire, soit par partage de communauté de biens entre époux, soit par donation entre vifs reçue d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

A l'issue de l'introduction en bourse, Startup Avenue détient 376.948 actions portant un droit de vote double.